



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 77 DU 26 MARS 2021

OBJET : MARCHE N°2020DTM01L7 « Rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre » - Lot n°7 « VRD/Clôtures » - Acte modificatif en cours d'exécution n°1

Exposé des motifs

Le marché 2020DTM01 a pour objet les travaux de rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre. Le lot n°7 a pour objet les prestations de VRD et de Clôtures.

Le présent marché public a été notifié le 14 octobre 2020 à l'entreprise GELADE ET FILS - ZA de Borie - 4, rue des entrepreneurs - 47480 PONT DU CASSE - N° Siret : 491 113 072 00012 - pour un montant de 34 330,00 € HT soit 41 196,00 € TTC.

Le présent acte modificatif en cours d'exécution a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires.

Désignation	Incidence financière	Précisions
Réalisation de longrine en béton armé	1600,00 € HT	La DICT déposée par l'entreprise indique que le terrain est traversé par une canalisation gaz haute pression. Le concessionnaire impose la réalisation de longrines en béton supports de fixation pour la pose des clôtures au droit des canalisations de gaz (longueur de 4ml).
Plus-value pour réfection de l'accès au parking KEOLIS côté voie publique	5280,00 € HT	Le Maître d'ouvrage demande que la pente d'accès au parking visiteurs et personnels soit reprofilée pour supprimer la cassure avec l'aire de stationnement. Le reprofilage consiste à décaper la pente existante, à adoucir la pente et à réaliser une finition en enrobé noir. Une grille avaloir d'eaux pluviales en bas de pente complète la réfection de la rampe.
Plus-value pour fourniture et pose de bordure T2	756,00 € HT	A la demande du maître d'ouvrage, fourniture et pose de 8 bordures d'arrêt de voiture sur 8 places de stationnement destinées à protéger la clôture.
Montant total des plus-values	7636,00 € HT	

Le présent acte modificatif a également pour objet de modifier la PSE « pose d'une clôture extérieure à panneaux rigides sur l'emprise d'Incarta ». Afin de faciliter l'accès au parking, réduction de la longueur de la clôture à poser par rapport à la longueur initialement prévue (moins-value) :

- Montant initial de la prestation (PSE) : 5400,00 € HT
- Nouveau montant : 2562,00 € HT
- **Soit une moins-value de – 2838,00 € HT**

Il en résulte un acte modificatif en cours d'exécution du contrat d'un montant de 4 798,00 € HT, soit 5 757,60 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 39 128,00 € HT soit 46 953,60 € TTC, représentant une augmentation de 13,98 % par rapport au montant initial du marché.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du code de la Commande Publique,

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE 2020DTM01L7 « RENOVATION DU DEPOT DE BUS DE BON ENCONTRE » - LOT « VRD/CLOTURES » - POUR UN MONTANT DE 4 798,00 € HT. LE PRESENT ACTE MODIFICATIF PORTE LE NOUVEAU DU MARCHE A 39 128,00 € HT (SOIT 46 953,60 € TTC) ET REPRESENTE UNE AUGMENTATION DE 13,98 % PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL DU CONTRAT.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC L'ENTREPRISE GELADE ET FILS - ZA DE BORIE - 4, RUE DES ENTREPRENEURS - 47480 PONT DU CASSE - N° SIRET : 491 113 072 00012.

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS SONT PREVUS AU BUDGET 2021

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

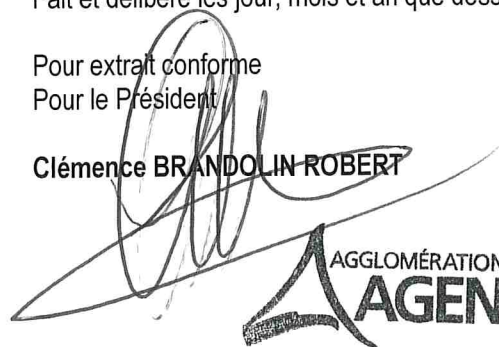
Affichage le 01/04/2021

Télétransmission le 01/04/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



AGGLOMÉRATION
AGEN